

Appel à Manifestation d'Intérêt pour l'éveil culturel à l'école maternelle « La balade des saisons »

Expérimentation 2025-2026, des itinéraires pour les classes maternelles des écoles publiques nantaises

Cadre général

La Ville de Nantes porte une politique éducative et culturelle ambitieuse afin de permettre à chaque enfant, de la petite enfance à l'adolescence, de s'épanouir, de s'émanciper en lui donnant des clés pour accéder aux savoirs fondamentaux, construire son parcours, se construire en tant que citoyen, et se préparer à un monde en transitions.

Concourant au volet culturel du Projet Éducatif de Territoire, le Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle (PEAC) s'opère pour les enfants scolarisés dans le 1er degré, en collaboration étroite avec l'Éducation nationale et les acteurs culturels. Le PEAC favorise la connaissance du patrimoine culturel et de la création contemporaine par l'exploration des formes esthétiques et culturelles d'hier et d'aujourd'hui. En privilégiant la diversité des rencontres et des cultures, il initie aux différents langages culturels, développe les moyens d'expression et encourage la créativité de l'enfant. L'EAC contribue à son épanouissement, à son émancipation, au développement de son esprit critique et à son ouverture sur le monde.

En 2025-2026, pour que la place de l'enfant soit centrale, il s'agit de simplifier l'organisation et le suivi du PEAC en garantissant sa cohérence sur les 8 années de l'école primaire. Ainsi, la répartition de l'offre artistique et culturelle est expérimentée sur 4 secteurs pour faciliter l'appropriation des propositions. Seront également expérimentés des projets « Sur mesure » pour encourager la co-construction entre les équipes pédagogique et culturelle et développer l'expérience du sensible et de la pratique. Pour compléter l'appel à projets « sur mesure » de la Direction générale Culture et Arts dans la Ville (DGcAV) qui concerne les classes élémentaires, la direction de l'Éducation met en place un Appel à Manifestation d'Intérêt pour l'éveil culturel à l'école maternelle qui s'appuie sur la sollicitation des sens et sur l'expérimentation de l'enfant pour développer son expressivité.

Principe

Les itinéraires proposent une démarche exploratoire pour l'enfant pour découvrir et pratiquer un domaine culturel intégrant l'aller-retour entre l'école et le lieu culturel.

1. Des artistes ou des collectifs identifiés présentent une approche artistique et/ou culturelle en 3 étapes : séance immersive, ateliers, séance de mise en commun des productions. Des visites de lieux peuvent être suggérées : musée, parc, château, studio de répétition...
2. Les enseignants de plusieurs classes d'une école s'approprient cette approche et l'articulent aux enseignements. Ils prennent en charge, ajustent et développent les ateliers envisagés par le partenaire culturel.
3. Les enseignants et l'intervenant culturel se mettent d'accord sur un itinéraire commun qu'ils mènent ensemble, chacun ayant un rôle déterminé et complémentaire. La visite du lieu culturel par exemple devient une étape pensée et placée judicieusement. L'enseignant et l'atsem accompagnent les enfants sur la totalité de l'itinéraire permettant l'exploration des 3 piliers de l'EAC et les objectifs de formation en rapport [consulter le référentiel du Peac](#).

L'itinéraire devient une expérience sensible vécue et partagée avec les enfants sur 1 mois maximum et sans congés intercalés.

Modalités de mise en œuvre

L'itinéraire s'opère dans ces domaines : Musique, Arts Plastiques, Arts vivants.

Il concernera la thématique des Saisons (sentir, ressentir, éveil des sens, ...).

L'itinéraire pourra être attribué à une ou deux école(s) sans obligation à établir un lien entre les deux écoles.

L'itinéraire sera construit avec les enseignants et concernera au moins 3 classes de chaque école, un seul intervenant par classe (artiste ou médiateur). Chaque classe devra bénéficier de 3h à 3h30 de pratique.

L'intervenant doit regrouper ces interventions par demi-journée afin de créer une matinée événement dans l'école. En définitive, le projet doit prendre vie sur 1 mois maximum dans une même école.

L'itinéraire devra concerner à minimum 3 classes dans une même école.

Chaque classe devra bénéficier de ces étapes :

- une séance-atelier immersive autour du sensible et de l'exploration – 1h
=> intervenant, enseignant, enfants
- des ateliers menés par l'enseignant et l'atsem – 4 séances minimum afin de poursuivre le travail de création engagé avec l'intervenant : productions plastiques, sonores, gestuelles, corporelles. Des pistes seront fournies par l'intervenant pour impulser les séances en classe sélection de son, musique, livres...
=> enseignant, atsem, enfants, famille selon besoin
- la découverte d'un lieu (musée, jardin, bibliothèque, studio) en lien avec le travail engagé - 1h
=> enseignant, atsem, enfants, familles
- une séance de mise en commun – 1h
ex : ateliers partagés, monstration entre classes, installation immersive où l'univers de l'artiste et les productions des enfants sont mêlées,
=> intervenant, enseignants, atsem, enfants

Une restitution commune à l'ensemble des classes et à destination des familles est encouragée – 1h/1h30 - intervenant, enseignants, enfants, familles

Les propositions retenues devront remplir les critères suivants :

- présenter un itinéraire pertinent et cohérent au regard des besoins identifiés et des objectifs visés,
- avoir un impact sur le développement de l'autonomie, l'épanouissement et la créativité de l'enfant
- prendre en compte la co-construction avec l'équipe enseignante pour organiser les étapes et se répartir les rôles pendant le projet
- témoigner d'une expérience avérée avec le jeune public
- prendre en compte l'enveloppe budgétaire calculée par classe de 360€ maximum (1080€ pour 3).
À titre indicatif, exemple de budget alloué à partir de la répartition horaire suivante pour une classe :
 - 1h de réunion, temps de préparation, bilan
 - 2h d'ateliers-séances avec les enfants à opérer sur deux jours distincts
 - 1h30 pour une restitution ou pour une diffusion d'une petite forme en présence des famillesSelon le statut de l'intervenant, le taux horaire TTC sera au maximum de 80€/h matériel compris.

Constitution du dossier

Pour être recevable, la candidature doit être remplie sur le formulaire dédié.

L'itinéraire devra prendre en compte les critères énoncés et présenter clairement :

- le taux horaire en TTC de l'intervenant culturel
- une ébauche de budget pour une classe
- le CV-dossier de l'intervenant
- les actions les plus récentes en EAC et celle qui témoignent d'une expérience avec le jeune public.

Calendrier

- 30 avril : envoi de l'AMI aux intervenants culturels identifiés avec la DGcAV – Mission Publics et Citoyenneté culturelle pour leur expertise du jeune public.
➔ [Du 2 au 20 mai : candidature via le formulaire \(cliquer ici\)](#)
- Sélection des candidatures : commission partenariale Ville et Education nationale
- Accompagnement des intervenants retenus pour finaliser et saisir l'itinéraire sur le portail.
- 2-15 juin : candidature des écoles à l'offre 2025-2026.
- Une évaluation du projet sera à mener via un formulaire établi entr le ville et la Dsdn44.